L’exercice du droit moral après la mort de l’auteur (Document en Français)

x) document(s)

document(s) :

s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/ac6b7b8d-d860-4f6c-a4b4-f2ff7f2c9f1e

ns générales

uloc, Camille
émoire : PASSA JEROME
iversité Panthéon-Assas - Master Droit de la communication
on : 30-06-2013

a perpétuité de l’exercice du droit moral de l’auteur est loin d’être une évidence : tant les modalités de sa mise en œuvre que le a légitimité suscitent des interrogations. Les difficultés à déterminer les héritiers titulaires du droit moral et le refus d’accepter l’actio sés limite l’exercice effectif de ce droit post-mortem. Mais c’est également sur la légitimité que la perpétuité du droit moral pose erpétuité du droit moral se justifie en effet par l’idée que l’œuvre est le reflet de la personnalité de l’auteur et que tant que l’œuvre survit également. Si l’idée est belle et se comprend aisément dans une perspective artistique, sa traduction juridique s’avère plus d’abord parce qu’en se fondant sur la personnalité d’un auteur, le droit moral peine à trouver une légitimité une fois que cet auteur ite parce que le droit moral, certes reflet d’un lien entre un auteur et une œuvre, reste avant tout une prérogative juridique dont en conflit avec le domaine public, qui se veut un espace de liberté artistique totale.
es : Droit moral, perpétuité du droit, Droit de la personnalité, Droit d'auteur

ns techniques

tion
ment PDF

ns complémentaires

gine :
iv-pantheon-assas-ori-2572
urce : Ressource documentaire